



DOSSIER DE PRESSE - FÉVRIER 2022

NOUVEAU

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS

PRÉSENTATION DES NOUVELLES CONSIGNES
DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS
EN VIGUEUR À PARTIR DU 1^{ER} MARS 2022
SUR L'AIRE TOULONNAISE

**MERCREDI
23 FÉVRIER - 11H00**

**AU SITTOMAT
CHEMIN GAËTAN GASTALDO
83200 TOULON**



En présence de :

- **M. Gilles Vincent**, Président du SITTOMAT
- **Mme Christine Leuthy-Molina**,
Directrice Régionale SUD EST et CORSE Citeo



SOMMAIRE

ÉVOLUTION ET SIMPLIFICATION DES CONSIGNES DE TRI

POUR LES 26 COMMUNES DE L'AIRE
TOULONNAISE GÉRÉES
PAR LE SITTOMAT*

3

CONTEXTE ET ENJEUX DE LA SIMPLIFICATION DES CONSIGNES DE TRI

8

UNE CAMPAGNE D'INFORMATION D'ENVERGURE DÉPLOYÉE SUR L'AIRE TOULONNAISE

10

SYNTHÈSE ET CHIFFRES CLÉS

12

À PROPOS DU SITTOMAT

14

À PROPOS DE Citeo

15

* SITTOMAT : Syndicat Intercommunal de Traitement et de
Transport des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise

ÉVOLUTION ET SIMPLIFICATION DES CONSIGNES DE TRI POUR LES 26 COMMUNES DE L'AIRE TOULONNAISE GÉRÉES PAR LE SITTOMAT*

À compter du 1^{er} mars 2022, le tri sera plus simple pour les 532 000 habitants de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, de la communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume et de la communauté de communes de la Vallée du Gapeau.

Lauréat d'un appel à projet Citeo, le SITTOMAT (Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise) étend les consignes de tri des emballages plastiques et métalliques sur son territoire. Grâce à ce programme d'élargissement du geste de tri, tout emballage se trie désormais dans le bac gris ou la colonne à opercule gris. Aux traditionnels bouteilles, bidons et flacons en plastique, s'ajoutent aujourd'hui tous les emballages métalliques comme les canettes et les boîtes de conserve et tous les autres emballages en plastique comme les pots de yaourt et de produits laitiers, les sachets et sacs, les films de packs d'eau ou de sodas, les emballages de produits d'hygiène ou encore les barquettes en polystyrène...

INFO + :

DÉSORMAIS, POUR L'ENSEMBLE DES HABITANTS DU VAR, TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT ET NE VONT PLUS DANS LA POUBELLE DES ORDURES MÉNAGÈRES.

DÉTAILS DES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI EN VIGUEUR POUR LE BAC GRIS ET LA COLONNE À OPERCULE GRIS

Voici les différents emballages qui vont pouvoir rejoindre le bac gris à partir du 1^{er} mars 2022 :

Consignes existantes :

- ◆ Bouteilles en plastique
- ◆ Flacons en plastique



NOUVEAUTÉS

EN PLUS nous pourrons trier dans le bac gris :



Les sachets et films d'emballages

- ◆ Sachets de chips
- ◆ Sachets de fromage râpé
- ◆ Sachets distribués dans les commerces
- ◆ Films alimentaires
- ◆ Films de pack d'eau ou de lait ...

Les pots et barquettes

- ◆ Barquettes de beurre
- ◆ Barquettes de jambon
- ◆ Barquettes alimentaires
- ◆ Pots de crème fraîche
- ◆ Pots de yaourt
- ◆ Barquettes de viande
- ◆ Boîtes d'œufs en plastique



Les emballages métalliques

- ◆ Canettes
- ◆ Bombes aérosol
- ◆ Boîtes de conserve
- ◆ Bouteilles de sirop
- ◆ Barquettes aluminium

Les petits métaux

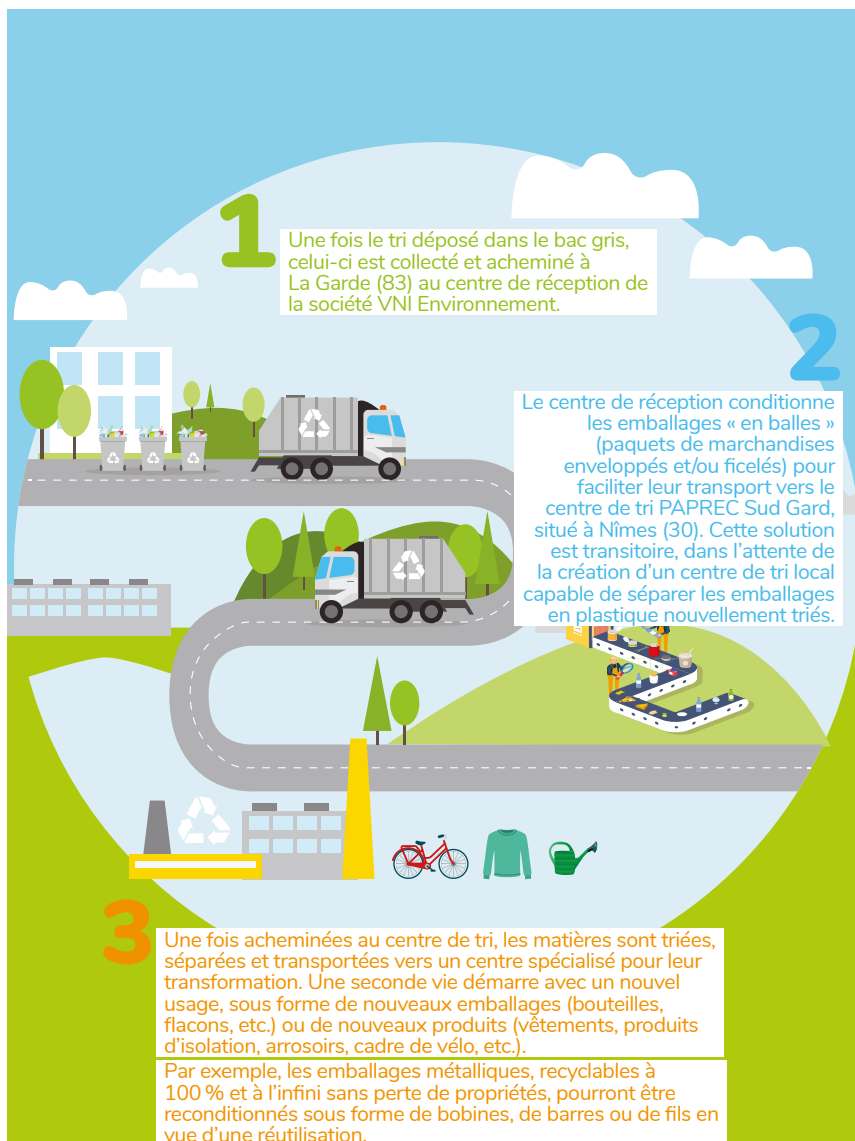
- ◆ Couverts de bocaux
- ◆ Capsules de café en aluminium
- ◆ Capsules de bouteilles
- ◆ Emballages de médicament en aluminium
- ◆ Bougies chauffe-plat



CES EMBALLAGES SONT À DÉPOSER DANS **LES BACS DE TRI GRIS**
OU DANS LES COLONNES DE TRI À OPERCULE GRIS



OÙ VONT ENSUITE CES EMBALLAGES ?



CONTEXTE ET ENJEUX DE LA SIMPLIFICATION DES CONSIGNES DE TRI

“ Une forte implication des acteurs pour développer les performances de tri et de recyclage ”

Jusqu'à aujourd'hui, les doutes sur les consignes étaient un réel frein au geste de tri des habitants. Ouvrir le tri à 100% des emballages et papiers permet de faciliter ce geste quotidien pour chacun, ainsi qu'une augmentation des tonnages à recycler.

En s'inscrivant dans cette démarche et en répondant à l'appel à projet lancé par Citeo, le SITTOMAT s'engage toujours plus dans la valorisation des déchets, au profit de l'augmentation du tri des emballages et des papiers.

UN CADRE LÉGISLATIF, DES ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Les pouvoirs publics ont mis en place, à partir de 1975, une réglementation pour encadrer la production et le traitement des ordures ménagères. Plus récemment, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en août 2015, prévoit d'étendre les consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages en plastique, au plus tard le 31/12/2022. Avec la réduction des déchets à la source, la valorisation de la matière est un levier significatif pour traiter et limiter l'impact de la gestion de nos déchets.

Le tri des emballages permet de préserver les ressources naturelles, de limiter les pollutions dues à l'extraction et la transformation des matières premières, de lutter contre le changement climatique, d'aider au développement des nouvelles filières de recyclage et enfin de réduire le volume d'ordures ménagères résiduels.

UN ENJEU À LA FOIS ÉCONOMIQUE, ÉCOLOGIQUE ET CITOYEN

Sur le territoire géré par le SITTOMAT, les déchets jetés dans les ordures ménagères sont incinérés à l'unité de valorisation énergétique de Toulon.

L'ambition est de développer les écogestes des habitants, pour tendre vers plus de tri et de recyclage des emballages, car la transition vers un système de plus en plus circulaire doit rester une priorité.

Le geste de tri des habitants est donc indispensable, autant pour des raisons économiques qu'environnementales. Le passage en extension des consignes de tri et la mise à disposition des dispositifs de tri (3 200 colonnes d'apport volontaire et 160 000 bacs de tri), ainsi que le développement du compostage contribuent à faire changer les habitudes des citoyens.



UNE CAMPAGNE D'INFORMATION D'ENVERGURE DÉPLOYÉE SUR L'AIRE TOULONNAISE

LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Sur chacune des 26 communes, dans chaque foyer, qu'ils soient dotés d'un bac gris individuel

ou collectif ou d'une colonne à opercule gris, tous les citoyens sont concernés. Désormais, plus de doute, 100 % des emballages plastiques et métalliques se trient. En plus des changements de consignes apposés sur les bacs et points d'apport volontaire, des nouveaux mémo-tri à distribuer en masse, une vaste campagne de communication est développée pour informer les 532 000 habitants de l'aire toulonnaise et les sensibiliser aux nouvelles consignes.

NOUVEAU

**TOUS LES EMBALLAGES
EN PLASTIQUE & MÉTAL**

Dans le
**bac
gris**

EN SAVOIR +
SUR LES NOUVELLES
CONSIGNES DE TRI
sittomat.fr

Le tri, c'est pour la vie.

EN DÉTAILS:

- ◆ **Distribution d'un courrier d'information**, accompagné d'un mémo-tri dans l'ensemble des boîtes aux lettres du territoire (23 février – 15 mars)
- ◆ **Pose simultanée d'une affiche** dans les halls d'immeuble et **mise à jour des adhésifs** sur les bacs et colonnes de tri concernés
- ◆ **Panneaux pour les locaux ou logettes** mis à disposition des syndicats et bailleurs
- ◆ **Actions des ambassadeurs du tri** (tenue de stand, interventions pédagogiques, formation des relais, boîtage...)
- ◆ **Mini-site internet** dédié aux nouvelles consignes (accès par Sittomat.fr)
- ◆ **Campagne multi-médias** (affichage, display, presse, cinémas, radios, télévision, street marketing...)

Cette communication se poursuivra tout au long de l'année avec deux campagnes de rappel durant l'été et l'automne 2022.

SYNTHÈSE ET CHIFFRES CLÉS

LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI SUR L'AIRE TOULONNAISE



Entrée en vigueur des nouvelles
consignes: **1^{er} mars 2022**

8 ambassadeurs
du tri mobilisés sur
les communes concernées



900 colonnes d'apport
volontaire et **79 500 bacs gris**



Déploiement d'une
vaste campagne
d'information
**du 23 février
au 15 mars**

LES CHIFFRES DU RECYCLAGE

Territoire du SITTOMAT

En 2020, sur le territoire du SITTOMAT, chaque habitant a trié en
moyenne **50 kg** d'emballages ménagers et papiers.



Papiers*:
12 kg/hab.



Verre:
24 kg/hab.



Emballages légers:
14 kg/hab.

Var

En 2020, dans le 83, chaque habitant a trié en moyenne **67,4 kg** d'emballages ménagers et papiers.



Papiers*:
18,1 kg/hab.



Verre:
31,5 kg/hab.



**Emballages
légers:**
17,8 kg/hab.

Région Sud

En 2020, en Région Sud, chaque habitant a trié en moyenne **52,2 kg** d'emballages ménagers et papiers. Ces performances sont inférieures à la moyenne nationale (**69,8 kg**):



Papiers*:
13,9 kg/hab.



Verre:
24,9 kg/hab.

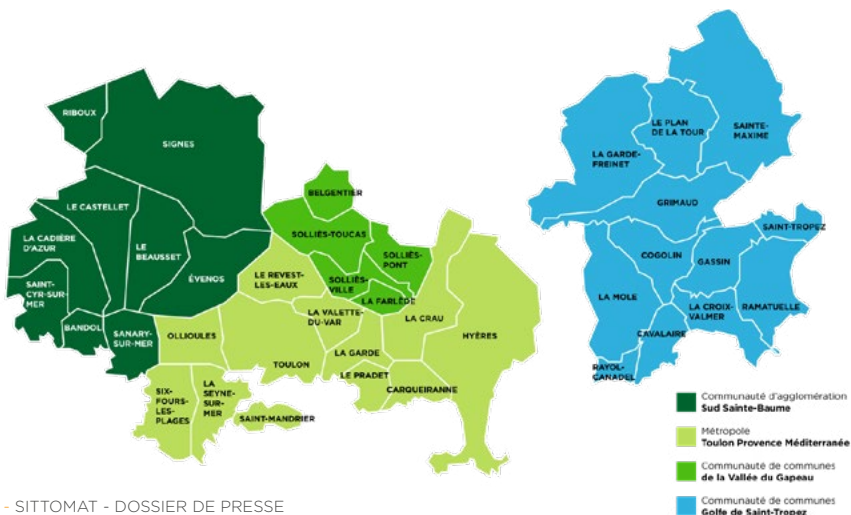


Emballages légers:
13,4 kg/hab.

*Chiffres papiers 2019

À PROPOS DU SITTOMAT

Le SITTOMAT (Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise) prend en charge, par délégation, la gestion et la valorisation des ordures ménagères de plus de 580 000 habitants, répartis sur 38 communes. Grâce à son unité de valorisation énergétique, ce sont environ 240 000 tonnes par an d'ordures ménagères résiduelles qui sont valorisées. Le Syndicat fournit les dispositifs de tri des emballages ménagers recyclables en porte-à-porte pour les intercommunalités membres (mise à disposition des bacs pour les habitats individuels et copropriétés). Il s'occupe également de fournir et de gérer sur le territoire les points d'apport volontaire. La valorisation matière est l'un des enjeux prioritaires du Syndicat. En plus des emballages ménagers recyclables collectés et des déchèteries dont le Syndicat gère les déchets déposés par les habitants, les déchets putrescibles sont aussi dans le viseur de la valorisation. Lombricomposteurs, poulaillers, composteurs individuels ou encore dispositifs de compostage partagé sont autant de solutions gratuites proposées et/ou expérimentées par le SITTOMAT pour réduire les ordures ménagères.



À PROPOS DE Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 11 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 68 % des emballages ménagers et 60,5 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

The Citeo logo is a white circle containing the word "CITEO" in a stylized, black, sans-serif font. The letters are closely spaced, and the "O" is a solid black circle. The logo is positioned in the upper right quadrant of the page, overlapping a background pattern of various plastic waste items like bottles and cups.

CITEO



CONTACTS PRESSE:

Pour SITTOMAT:

Christelle Guilhaumon

christelle.guilhaumon@declik.com

06 03 29 41 80

Pour Citeo:

Lamérie & Associés pour Citeo

02 51 24 25 26

citeo.regions@lamerie-rp.fr